



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL186_2024-DE



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°186/2024
du Conseil communautaire
Séance du 16 décembre 2024

Date d'envoi de la convocation = 10 décembre 2024

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 54

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, François BARBE, Charlotte BARRERE, Charles BASCLE, Christian BAUME, Mohamed BERKANE, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Michel FOND-THURIAL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Frédéric BERNE à Yves CAZORLA, Philippe BERTHOMIEU à Maxime COUSTON, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Michel AGNEL, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Monique GRAZIANO-BAYLE à Christine MUCCIO, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Stéphane OUSTRIC à Michel ONDE, Patrick PALISSE à Laurent NADAL, Justine ROUQUAIROL à Christian BAUME, Maria SEUBE à Jean-Yves CHAPELET

Absents/Excusés : Jacques BERTOLINI, Pascal BORDES, Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Stéphane MAURIN, Stéphane MARCELLIN, Gérald MISSOUR

Secrétaire de Séance : Elian PETITJEAN

OBJET : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui indique dans son tome 2, paragraphe 1.4 que « [...] jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens généraux du 9 décembre 2024,

Le Conseil communautaire décide, après en avoir délibéré à la majorité :

(4 oppositions : B. NASS, A. DELWARTE, L. MARQUES-ROUX, T. VINCENT)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 25% des crédits de l'année précédente soit :

	Chapitre	Crédits 2024 (hors RAR) (en €)	Autorisations 2025 (en €)
Budget principal	20- immobilisations incorporelles	1 007 280,00	251 820,00
	21 – immobilisations corporelles	3 453 626,40	863 406,60
	23- immobilisations en cours	1 092 020,00	273 005,00
	204- subventions d'équipement versées	1 543 460,00	385 865,00
Budget transport	20- immobilisations incorporelles	50 000,00	12 500,00
	21 – immobilisations corporelles	113 650,00	28 412,50
	23- immobilisations en cours	150 550,63	37 637,66
DSP EAU	20- immobilisations incorporelles	985 500,00	246 375,00
	21 – immobilisations corporelles	5 782 230,00	1 445 557,50
	23- immobilisations en cours	6 000 850,00	1 500 212,50

DSP Assainissement	20- immobilisations incorporelles	742 000,00	185 500,00
	21 – immobilisations corporelles	2 235 000,00	558 750,00
	23- immobilisations en cours	14 001 587,87	3 500 396,97
Gestion des baux	20- immobilisations incorporelles	30 000,00	7 500,00
	21 – immobilisations corporelles	1 308 000,00	327 000,00
Redevance incitative	20- immobilisations incorporelles	25 000,00	6 250,00
	21 – immobilisations corporelles	1 375 204,00	343 801,00

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 16 décembre 2024.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

23 DEC. 2024



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL186_2024-DE